

ACTION URGENTE

BAHREÏN. DÉCISION DE JUSTICE LE 26 OCTOBRE CONCERNANT UN MILITANT POLITIQUE

La Haute Cour d'appel de Bahreïn a annoncé qu'elle rendrait sa décision le 26 octobre dans l'affaire qui vise Fadhel Abbas. Ce militant politique et prisonnier d'opinion purge une peine de cinq ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses informations qui pourraient compromettre des opérations militaires de Bahreïn et de ses alliés et appel à la résistance ».

Le 28 juin, **Fadhel Abbas Mahdi Mohamed**, ancien secrétaire général du parti d'opposition *al Wahdawi* (Assemblée démocratique nationale unitaire), a comparu devant la Haute Cour d'appel de la capitale, Manama. Le jugement sera rendu le 26 octobre. Le 28 juin 2015, La Haute Cour criminelle de Manama avait condamné Fadhel Abbas à cinq ans de prison pour « diffusion de fausses informations qui pourraient compromettre des opérations militaires de Bahreïn et de ses alliés et appel à la résistance » après que son parti politique avait déclaré que les frappes aériennes menées par l'Arabie saoudite au Yémen constituaient une violation du droit international. La première audience de son procès en appel s'était déroulée en son absence le 11 octobre 2015 et les audiences ultérieures avaient été repoussées plusieurs fois. Il est en détention à la prison de Jaww, au sud de Manama.

Amnesty International pense que Fadhel Abbas a été condamné uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression sans utiliser ni prôner la violence.

L'article 133 du Code pénal bahreïnite prévoit jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour quiconque « diffuse délibérément, en temps de guerre, des nouvelles, des déclarations ou des rumeurs fausses ou malveillantes ou lance des campagnes d'information défavorables afin de compromettre la préparation militaire visant à défendre Bahreïn ou les opérations militaires des forces armées, de semer la panique parmi la population ou de saper la persévérance de la nation ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bahreïnites à libérer Fadhel Abbas immédiatement et sans condition, car il est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à abroger ou à modifier les lois qui érigent en infraction l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression, conformément aux obligations de Bahreïn aux termes de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 OCTOBRE 2016 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Courriel : via le site
www.interior.gov.bh/contact_en.aspx
Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khaled bin Ali bin Abdullah Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 142/15.
Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/3622/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. DÉCISION DE JUSTICE LE 26 OCTOBRE CONCERNANT UN MILITANT POLITIQUE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Fadhel Abbas a été arrêté le 26 mars 2015 après que son parti, *al Wahdawi*, a déclaré que les frappes aériennes menées par l'Arabie saoudite au Yémen constituaient une violation du droit international. Ce jour-là, le ministre de l'Intérieur avait annoncé le soutien de Bahreïn à la coalition dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen et avait fait une déclaration indiquant que les pouvoirs publics prendraient des mesures contre toute « tentative de tirer parti de la situation par la division ou la sédition, ou déclaration défavorable à l'approche adoptée par Bahreïn ».

Le procès de Fadhel Abbas devant la Haute Cour criminelle siégeant à Manama s'est ouvert le 27 avril 2015. Fadhel Abbas a plaidé non coupable à la première audience. Le 28 juin suivant, il a été condamné à cinq ans de prison pour « diffusion de fausses informations qui pourraient compromettre des opérations militaires de Bahreïn et de ses alliés et appel à la résistance ». Fadhel Abbas n'a pas été amené au tribunal lors de la première audience en appel, qui s'est déroulée le 11 octobre 2015. Le 28 juin 2016, la cour d'appel a annoncé qu'elle rendrait sa décision le 26 octobre.

Fadhel Abbas a été condamné moins de deux semaines après qu'un autre éminent dirigeant de l'opposition, Sheikh Ali Salman, secrétaire général de l'Association islamique nationale *al Wefaq*, a été condamné par la Haute Cour criminelle, à l'issue d'un procès inique, à quatre ans de prison pour « incitation publique à la haine et au mépris envers une partie de la population dans le but de troubler l'ordre public », « insultes publiques envers le ministère de l'Intérieur » et « appel public à enfreindre la loi ». Ces charges semblaient découler des déclarations qu'il avait faites en 2012 et 2014, notamment lors de l'assemblée générale de son parti, le 26 décembre 2014. Il avait alors fait référence au refus de l'opposition bahreïnite de suivre l'exemple syrien et de transformer le pays en champ de bataille. Il avait également souligné le besoin d'égalité pour tous les Bahreïnites, y compris la famille régnante. Le 30 mai 2016, la Cour d'appel de Manama a confirmé la condamnation de Sheikh Ali Salman et a augmenté la durée de sa peine de prison de quatre à neuf ans, annulant ainsi son acquittement pour les accusations d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux ». Son procès en appel était en cours depuis huit mois et a été entaché d'irrégularités.

Depuis mai 2016, les autorités de Bahreïn répriment de plus en plus l'exercice des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de circulation, et visent en particulier des membres de l'opposition et des personnes qui critiquent l'action gouvernementale. Nabeel Rajab, éminent défenseur des droits humains et président du Centre des droits humains de Bahreïn, a été arrêté le 13 juin. Le jour suivant, les activités de l'Association islamique nationale *al Wefaq* ont été suspendues par la Haute Cour administrative et, le 20 juin, son chef spirituel, Sheikh Isa Qasem, a été déchu de sa nationalité. Cinq militants, parmi lesquels des défenseurs des droits humains, ont été empêchés de quitter le pays pour assister à la session de juin du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. En juin, la vice-présidente de l'Association des enseignants de Bahreïn n'a pas pu se rendre à Oslo pour participer à la cérémonie de remise du prix Arthur Svensson. D'autres interdictions de sortie du territoire ont été imposées et au moins 60 religieux chiites ont été convoqués à des fins d'interrogatoire à propos de manifestations qui ont eu lieu depuis le 20 juin dans le village de Duraz contre la déchéance de nationalité de leur chef spirituel. La majorité d'entre eux ont été inculpés de « rassemblement illégal ».

Nom : Fadhel Abbas Mahdi Mohamed
Homme

Action complémentaire sur l'AU 142/15, MDE 11/4830/2016, 15 septembre 2016